

Votre mandat

Sous l'autorité administrative de la direction générale de l'Ordre et sous la responsabilité fonctionnelle du comité de décision en assurance responsabilité professionnelle, vous planifiez, dirigez et coordonnez toutes les activités de la direction du fonds. Vous êtes responsable de maintenir le soutien et la confiance des assurés du fonds en leur procurant un produit d'assurance et un service de qualité.

Vos responsabilités

- Planifier, diriger et coordonner toutes les activités de la direction du fonds, notamment l'administration générale, la gestion des opérations courantes et la conduite des affaires;
- Assurer la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et du comité de décision en matière d'assurance responsabilité professionnelle ;
- Assurer la planification, l'organisation, le contrôle et la coordination des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles relatives à la gestion du fonds et produire, à l'intention des instances de l'Ordre, les rapports de gestion appropriés;
- Assurer l'administration des opérations de placements ainsi que la relation avec les gestionnaires de placements du fonds ;
- Participer à l'élaboration du programme de réassurance ;
- Assurer le maintien des contrôles internes adéquats ;
- Identifier et gérer les risques reliés aux opérations de la direction du fonds ; Maintenir une structure de gouvernance permettant au comité de décision en matière d'assurance de réaliser la mission de la direction du fonds et de remplir ses obligations en fonction des règles ;
- Répondre aux exigences des autorités réglementaires (AMF, Office des professions) ;
- Assurer la coordination avec l'actuaire désigné et l'auditeur externe ;
- En collaboration avec les autres directions de l'Ordre, mettre en place des programmes de formation en prévention afin d'assurer un service de qualité aux assurés ;
- Collaborer avec la direction générale de l'Ordre dans la mise en œuvre du plan stratégique dans son champ de compétence ;
- Favoriser les échanges et le partage d'information entre les instances et les directions de l'Ordre, dans un souci de synchronisation et d'harmonisation.

Directeur ou directrice du fonds d'assurance

Vous souhaitez mettre votre professionnalisme et votre dynamisme au service de la communauté architecturale tout en évoluant dans un milieu de travail dynamique et humain ? Alors, joignez-vous à l'équipe de l'Ordre des architectes du Québec !



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC



DIRECTION DU FONDS
D'ASSURANCE
DE L'ORDRE DES
ARCHITECTES DU QUÉBEC



Notre proposition

En choisissant l'OAQ comme employeur, vous aurez accès à :

- un milieu de travail dynamique et humain qui est ouvert à la diversité et aux nouvelles idées ;
- la collaboration d'une équipe multidisciplinaire ;
- des occasions de développement de vos compétences ;
- des bureaux esthétiques et confortables;
- la conciliation travail-vie personnelle ;
- de bons avantages sociaux ;
- un milieu qui valorise le développement durable ;
- bien d'autres choses encore...

La personne recherchée possède ceci :

- formation universitaire en droit, administration, gestion ou expérience jugée équivalente ;
- expérience minimale de 10 ans dans un poste de gestion dans le domaine de l'assurance ;
- connaissance de l'encadrement normatif applicable ;
- connaissance du traitement de réclamations d'assurance responsabilité ou défense de dossiers litigieux ;
- connaissance du milieu de l'architecture et /ou de la construction ;
- connaissance financière, placements institutionnels, réassurance, actuariat et technologie de l'information ;
- être membre en règle du Barreau du Québec (un atout) ;
- maîtrise en administration des affaires (un atout).

Transmettez-nous votre candidature au plus tard le 27 mai 2022 à 17 h à l'attention de Nathalie Thibert, directrice de l'administration et des ressources humaines, à nthibert@oaq.com.